



*Numéro spécial : Colloque*



***Quelles relations entre une organisation syndicale  
et l'économie sociale ?***

***Jeudi 13 janvier 2011  
à la Confédération Force ouvrière  
141 avenue du Maine – 75014 PARIS***



Ce numéro est consacré au colloque que nous organisons le 13 Janvier 2011. D'une manière originale, cette rencontre est précédée par une libre discussion sur 'Miroir social' grâce aux contributions envoyées par des militants. On en trouvera dans ces colonnes quelques unes.

Nous avons également souhaité faire connaître quelque uns des mandats dont la Confédération est porteuse dans le domaine très vaste de l'économie sociale, le secteur n'ayant pas, bien évidemment pour seule fonction d'entretenir des rapports institutionnels avec les différentes entreprises et organisation de l'économie sociale.

Ces apports se sont concrétisés notamment par les rencontres « autour d'un café ». Je souhaite là encore, remercier les personnalités qui nous ont fait l'honneur d'y participer. Ces réunions 'bilatérales' très riches, trouvent en quelque sorte, une suite 'multilatérale' à travers ce colloque du 13 Janvier 2011.

Dans l'attente de vous y rencontrer.

René VALLADON  
Secrétaire Confédéral

---

<sup>1</sup> Le programme du colloque est en dernière page.

## Paroles de militants

A la question : 'Quelle est ta définition de l'économie sociale ?' quelques réponses militantes.

• Jean-Pierre GAUGANT

**Voici les quelques idées qui me viennent sur le sujet :**

- Entreprendre tout en respectant l'homme et son environnement.
- L'économie au service de l'homme.
- Entreprendre autrement.
- La plus-value sociale du Travail.
- L'économie au service de tous et non plus de quelques uns dans un cadre démocratique.
- Projet collectif et participatif avec prises de décisions démocratiques.
- Liberté d'adhérer et de participer à un projet citoyen.

※

• Jean-claude FREY (Président de mutuelle)

" L'économie sociale et le syndicalisme ont (en Europe) des racines communes qui n'ont cessé depuis un siècle de se mêler et se démêler. Comme le monde de l'économie sociale repose sur l'attrait et ne peut pas être imposé par la contrainte, son mécanisme ne peut être le collectivisme ni le libéralisme. De même que le syndicalisme ouvrier, il ambitionne de satisfaire chacun sur sa valeur et son travail. Que ce soit au travers du mutualisme ou du mutuellisme, l'économie sociale s'inscrit dans une stratégie économique au service de l'emploi et de l'homme, et doit donc pouvoir croiser harmonieusement un syndicalisme favorisant une politique active du travail contribuant à la dignité de l'homme, favorisant citoyenneté et démocratie . L'économie sociale peut assurément être un facteur de renouveau des mentalités mobilisatrice de forces vives, creuset de solidarité et de responsabilisation, porteur de promotion humaine et de respect de l'autre, elle est, pour tout cela une valeur d'avenir, base structurelle de l'économie de demain, alternative concrète au capitalisme actuel,... dépassant l'utopie".

※

•Serge GENTILLI (Syndicat F.O –ADP)

Dans le cadre de la mondialisation de l'ultralibéralisme, "l'économie sociale" apparaît presque comme une oxymore, au moins comme un paradoxe. Main basse sur la protection sociale, main basse sur les services publics, la santé, l'école...la finance internationale veut conquérir tout ce qui lui a échappé.

La grande revanche contre la "Sociale", contre le principe d'une société où tout un chacun a un droit de vivre et mourir dans la dignité, droit à l'éducation.

Le retour en force de la théorie libérale anglo-saxonne de la fin du 18ème siècle selon laquelle "you pay for what you get".

L'économie sociale est un rempart battu en brèche, qui doit démontrer sa capacité à concurrencer sur le plan de l'efficacité les sociétés capitalistes. Le système par répartition en est une illustration brillante, contre les fonds de pension livrés à la spéculation.

Dans ce sombre univers, une lueur d'espoir apparaît puisqu'un nouveau service public de l'eau est né à Paris, nous rappelons que le premier phénomène de nationalisation était l'eau, au 12ème siècle.

※

- Yann POYET (Secrétaire Général du SNEPAT-FO)

L'économie sociale est, de mon point de vue, le regroupement de structures dont le fonctionnement est basé sur un principe d'égalité "un homme, une voix". L'économie sociale devrait être un modèle économique alternatif au capitalisme qui s'appuie sur la primauté de l'homme sur le capital (caractère non lucratif du travail effectué), sur l'indivisibilité du patrimoine collectif, au service de la collectivité, de l'intérêt général dans un cadre d'autonomie de gestion qui résulte d'un processus de décision démocratique "une personne, une voix".

L'ensemble de cette structure économique est, de mon point de vue, par essence solidaire! Rajouter le terme "solidaire" après "économie sociale" est un contre sens. Ou il faut considérer que les formes de solidarité fondatrices de la mutuelle, des scoops sont des échecs et qu'il faut réinventer d'autres visions solidaires....

L'économie sociale promeut l'effort de chacun en fonction de ses capacités dans un objectif collectif que l'on peut résumer en "chacun contribue selon ses moyens et bénéficie de la solidarité selon ses besoins".

L'économie sociale n'est pas le système de déresponsabilisation de l'individu face à ses responsabilités individuelles (sic PASCAL SALIN DANS "LIBÉRALISME") bien au contraire, il offre à chacun la possibilité de progresser dans la préhension des problèmes, la recherche des solutions et l'exercice d'une responsabilité individuelle dans l'intérêt collectif.



- Jean-Claude QUENTIN

Ancien Secrétaire Confédéral F.O chargé de la formation professionnelle.

**Le Mouvement Scop, conjointement avec les organisations syndicales, a vocation à promouvoir les valeurs collectives qui libèrent l'individu.**

Entretien réalisé pour Participer N°549 (sept-oct 97)

*Quel regard portez-vous sur le Mouvement Scop?*

Il est des modes de production ou d'organisation des entreprises dont Force ouvrière peut se sentir plus proche. C'est le cas de la forme coopérative qui fait prévaloir la notion d'intérêt collectif et de moyen terme, tout en évoluant dans un environnement concurrentiel. En ce sens, nous pouvons attribuer aux Scop la fonction de contre-exemple ou de contrepoids dont l'existence même constitue un démenti à bien des pratiques qui considèrent le coût du travail et l'emploi comme principales variables d'ajustement du résultat économique de l'entreprise.

*La logique de «salariés-associés», la forme même de l'entreprise Scop, vous semble-t-elle actuelle ou dépassée?*

La forme de l'entreprise Scop, si elle persiste, démontre elle-même, son actualité et ses capacités d'adaptation. La question demeure de savoir si les îlots coopératifs au milieu d'un océan capitaliste pourraient, un jour, constituer un continent. En ce sens, il appartient aux Scop de gérer le risque économique sous des formes différentes : rechercher le résultat financier dans le développement, accorder une place prépondérante à la formation professionnelle des hommes, tisser des réseaux d'innovation technologique, veiller à la pyramide des âges...

La Scop a le handicap de devoir résister aux puissants courants de son environnement. Dans ce contexte, la conciliation de la performance économique et de l'exigence humaniste constitue son meilleur atout.

*Qu'est-ce que ce Mouvement peut apporter à la société?*

La logique de «salariés-associés» crée les conditions d'une plus grande maturité du monde du travail. Elle est formatrice et donc, comme et à côté des organisations syndicales, participe à l'émancipation des salariés. Mais sa plus grande erreur serait, comme le syndicat d'ailleurs, de vouloir constituer un modèle de société ou même un embryon de société.

Le citoyen ne se réduit pas à son engagement dans le syndicat, dans la coopérative ou dans la mutuelle. Par contre, son éducation constitue un élément fondamental de la démocratie.

*Quels sont vos attentes ou vos regrets par rapport à ce Mouvement ?*

Force ouvrière ne saurait faire les choix du mouvement coopératif à sa place. Cependant, si un principe devait être mis en avant, nous dirions: l'innovation. Celle-ci, qu'elle soit technique, juridique, sociale ou même commerciale, constitue une capacité d'expertise ou de référence que nous reconnaissons bien volontiers aux Scop.

Nous avons tous à l'esprit des reprises d'entreprise uniquement rendues possibles par l'assistance du réseau Scop. Cependant le mouvement syndical se doit de conserver son indépendance et son pouvoir de contestation, surtout et y compris, si l'innovation devait conduire à quelque déviance.

*Quel rôle peut-il jouer dans l'avenir? Avec quels partenaires?*

Les Scop existent en régime capitaliste. Elles ne modifient pas la société capitaliste et ne gênent ni son fonctionnement, ni son évolution vers un monopolisme de plus en plus multinational.

Elles se font une place, restreinte, pour défendre deux principes: la mise au second plan de la recherche du profit et l'abolition de l'autorité du propriétaire sur les travailleurs, donc de la subordination juridique. Ainsi, le Mouvement Scop a vocation à promouvoir conjointement, et dans son registre, les valeurs collectives qui libèrent l'individu et qui sont notamment défendues par les organisations syndicales.



- Anne BALTAZAR (Secrétaire Générale de la Fédération FO des fonctionnaires – membre du C.E.S.E)

Dans une économie de marché comme la nôtre tout ne peut, ni ne doit, être 'marchandisé', en premier lieu les activités fondamentales de notre protection sociale. Toutefois, bon gré, mal gré, les systèmes d'assurance sociale obligatoires et solidaires ne sont pas ou plus en capacité de couvrir tous les risques de l'existence. Dès lors, la place est laissée à des initiatives privées. Mais cette économie du social mérite un sort particulier car elle ne relève assurément pas du commerce ordinaire des choses et des biens, y compris de services. Il existe d'autres plus-values que pécuniaires sans que cela interdise de développer un objet social selon une logique d'entreprise. **L'économie sociale** s'inscrit dans cette problématique apportant ses propres réponses. En effet, la nature spécifique des activités qu'elle sert, induit ses modes de gestion - quels que soient son statut juridique, sa gouvernance, son régime financier... en lui conférant une place distincte de l'économie marchande.



- Roger ISLAM ( Fnass-FO)

L'économie sociale et solidaire peut être définis par les termes suivants :

« Ensemble d'entreprise responsable qui se distinguent par leur mode d'organisation et leur finalité »

- Elles ont établi depuis plus d'un siècle des règles du jeu originales :
- elles rassemblent des personnes motivées par la mise en œuvre d'un projet,
- elles concilient objectifs d'intérêt collectif et activités économiques,
- elles intègrent dans leur organisation et dans leur fonctionnement démocratie, innovation et développement durable.

Ces entreprises sont les coopératives, les mutuelles, les associations, les structures de l'insertion par l'activité économique, les fondations...

Elles sont présentes sur tous les secteurs d'activités, de la banque à la culture, en passant par le commerce équitable.

Les groupements d'employeurs de notre secteur sanitaire social et médico social à but non lucratif se revendiquent pour certains de l'économie sociale et solidaire et la branche de l'aide à domicile. Sous cette appellation E.S.S (Economie Sociale et Solidaire) l'on peut estimer le nombre de salariés à plus de 2 millions employés par près de 215 000 structures.

Avec les dispositions du projet de loi portant réforme des retraites l'on peut dès et déjà tracer quelques risques pour nos métiers :

Avec une forte précarité des emplois (importance des contrats aidés, le taux de féminisation le plus important qui s'approche de 66,5 à mettre en perspective avec le taux de 39,4 pour le secteur privé classique.

Le recul de l'âge de départ avec les carrières en dent de scie et incomplète va appauvrir ces salariés lors de leurs cessations d'activités.

Une exposition importante aux risques professionnels qui peuvent générer une souffrance au travail (nous préférons ce terme aux risques psychosociaux trop tendance et concept fourre tout). Les dégâts occasionnés en termes de santé sont pour la plupart à effet différé et ne donnent pas lieu à une incapacité permanente dans les années précédant la retraite.

Notre organisation dans un cadre paritaire a contribué à identifier les contraintes organisationnelles et les situations de travail propres à notre secteur pouvant générer des risques professionnels mettant en cause la santé.

Rappelons que les travailleuses et travailleurs en contrats aidés, dans certaines conventions collectives nationale du travail et accords collectifs ne sont pas couverts par une protection sociale complémentaire retraite ou prévoyance.

Dans le cadre des réformes impactant nos secteurs avec des changements profonds à venir.

Avec l'allongement de la durée de travail l'ensemble des accords dit « GPEC, SENIORS, Risques dit Psychosociaux) vont certainement devoir être révisés, les accords collectifs de prévoyance vont se trouver impactés par la réforme avec un transfert conséquent ; ce qui va occasionner des besoins de financement pour répondre au problème en lien avec le maintien au travail des salariés âgés dans des champs où la pénibilité n'est pas encore reconnue dans les textes.

Par exemple :

« Qui peut imaginer l'intervention d'une aide à domicile à 66 ans chez un particulier, un éducateur intervenir en I.T.E.P (institut thérapeutique éducatif et pédagogique) ».

Le coût induit par cette réforme va certainement entraîner une hausse de nos cotisations pour nos régimes collectifs de prévoyance afin de tenter de maintenir nos droits actuels.

Pour nous l'économie sociale et solidaire, c'est la République Sociale, le risque induit par ces réformes (ne devrait on pas utiliser le terme régression il y a quelques années le mot réforme avait pour signification en partie : avancée sociale, aujourd'hui il s'agit de recul ou pertes de droits) est d'instituer une République des actionnaires clients consommateurs.

Dans un cadre paritaire avec une prise de décisions qui respectent les revendications de chacun, si il s'agit de faire de la gouvernance.

Observons la composition des ARS dans nos régions pour comprendre les évolutions probables vers une gestion de la pénurie et des restrictions.

Un rappel utile, 2010 sera la première année où les ressources du secteur sanitaire et médico social à but non lucratif ont baissé.

Pour créer le rapport de force, la République toujours nos revendications tout de suite.

✂

- Vincent BLANCHEZ (fo-com)

Face à l'entreprise 'humaine' de l'entrepreneuriat social, l'émancipation de tous soutenue par les principes de double qualité et de démocratie permet de se positionner face au capitalisme, sans pour autant être une alternative définitive.

La question se pose donc de la pérennité de l'économie sociale, comme celle du positionnement de F.O face à cette problématique.



## *Faim de vacances*

L'action de la Confédération a été importante dans le domaine du droit aux vacances, particulièrement à travers :

La Confédération Européenne des syndicats  
Le Conseil National du tourisme  
L'ANCV

### 🇪🇺 **Déclaration de la Confédération européenne des syndicats et de l'Organisation Internationale du Tourisme Social.**

Force ouvrière à travers Bernard NOULIN assure le secrétariat d'un groupe de travail de la Confédération européenne des syndicats et de l'Organisation Internationale du Tourisme social (ex :BITS). Le groupe de travail a publié une déclaration qui a pour titre :

#### **Le droit aux vacances : un droit à reconquérir ?**

Ci-dessous quelques extraits de ce document disponible sur le site de chacune des organisations.

*Les organisations syndicales dans différents pays et au niveau européen ont travaillé en défense du droit au tourisme pour tous, parce que l'exercice de ce droit contribue à la croissance économique et à l'emploi. Nous défendons ce tourisme de haute qualité, ce qui n'est possible qu'avec de bonnes conditions de travail pour les professionnels du secteur.*

Après avoir traité des congés payés en rappelant que ce droit est intimement lié au contrat de travail, le texte fait aussi référence aux conditions de travail des salariés de ce secteur. En finale la déclaration de la C.E.S et l'O.I.T.S. insistent sur la nécessité de : **propositions:**

- **Prendre en compte** les revendications des salariés liées au droit aux vacances et à l'accès au départ.
- **Demande** que l'effort de revendications en matière de salaires et conditions d'emploi dans le tourisme soit intensifié dans toute l'U.E.
- **Souhaite** que les organisations non gouvernementales oeuvrant pour favoriser le départ en vacances soient reconnues par les pouvoirs publics
- **Appelle** les autorités européennes à développer les initiatives en faveur de l'accès aux vacances.

[www.etuc.org](http://www.etuc.org) ou [bnoulin@force-ouvriere.fr](mailto:bnoulin@force-ouvriere.fr)



**F.O participe activement au C. N.T. Bernard Noulin (secteur économie sociale) est co-rapporteur d'un rapport portant sur la politique des C.E en matière de vacances. On trouvera ici les principales recommandations de ce rapport.**

- Faire un bilan sur l'accès aux vacances pour les populations les plus fragiles.
- Avoir les moyens d'analyser les départs en vacances.
- Permettre aux salariés en mission dans une entreprise d'avoir accès aux prestations du C.E. et sécuriser les financements.
- Permettre aux salariés les plus fragiles d'avoir accès aux équipements du tourisme social.
- Dans la fonction publique territoriale, assurer des moyens financiers garantis aux COS et aux CCAS.
- Aider les salariés en situation de handicaps à partir en vacances.
- Favoriser le développement du Chèque Vacances en permettant aux élus d'assumer leurs choix, en orientant leurs prestations vers le réceptif.
- d'accès aux vacances pour les plus défavorisés de nos concitoyens
- Mettre le patrimoine des C.E en commun, sous certaines conditions, pour une meilleure utilisation.
- Favoriser la coopération entre les C.E pour permettre une meilleure utilisation des moyens dont disposent les C.E.
- Réaliser un inventaire exhaustif du patrimoine actuel des comités d'entreprise.
- Réaliser une évaluation statistique sur les possibilités d'accès aux vacances pour soutenir le lancement du centre de ressources du tourisme social.
- Inciter les partenaires sociaux à engager des négociations de branches pour favoriser la mise en place du Chèque Vacances.
- Rechercher systématiquement des partenariats avec les Collectivités Locales. Et le secteur associatif.
- Favoriser l'adhésion à des réseaux existants et/ou la création de nouveaux réseaux.
- Permettre de mieux appréhender les besoins des acteurs en favorisant la concertation en matière d'évolution des attentes de la clientèle.

Rapport sur : <http://www.tourisme.gouv.fr/cnt/publications/evolution-pratiques-sociales.php>

✱



Bernard NOULIN (FO secteur économie sociale) a été élu Vice-président de l'ANCV

## Chiffres

15.8 millions de personnes sont membres d'une association ou d'un syndicat selon l'INSEE, dans une étude publiée début décembre fruit d'une recherche réalisée en 2008. Précisons que ce chiffre est pratiquement identique à 2006.

Le sport, les activités concernant le 3eme age, la culture et les loisirs représentent à eux seuls plus de la moitié des adhésions.

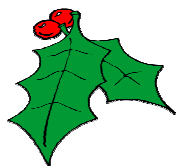
Le taux d'adhésion reste faible pour les associations de défenses et d'intérêts collectifs, 2.5% et de 4.1 % pour les associations à caractère sanitaire, social ou humanitaire.

La parité n'est pas atteinte mais ...35.6% sont masculines, contre 29.9% féminines. Toutefois notons que hommes rejoignent majoritairement les associations sportives, les femmes sont majoritaires dans les associations à caractère social et humanitaire.

Point important, l'adhésion progresse avec l'âge. De 26.3% pour les 16-24 ans, le taux d'adhésion est de 37% pour les 60-74 ans, avant de décroître sensiblement chez les personnes de 75 ans et plus (27.6%). L'étude souligne également que l'adhésion est plus fréquente parmi les diplômés, les cadres et dans les professions intermédiaires.



**Le XXIIe Congrès confédéral se tiendra du lundi 14 février au vendredi 18 février 2011 au Parc des expositions de Montpellier.**



*Le secteur Economie sociale vous présente ses meilleurs vœux pour 2011.*

Retrouver les publications du secteur Economie sociale, sur le stand confédéral au congrès ou sur : <http://www.force-ouvriere.fr/economie-sociale>



## Programme du colloque : Quelles relations entre une organisation syndicale

8h30 : Accueil des participants.

9h00 : Ouverture Jean-Claude MAILLY  
*Secrétaire Général de la Confédération Force Ouvrière.*

9h20 : Jean-Michel Reynaud  
*Synthèse du forum ouvert sur Miroir social.*

### La coopération : Comment créer collectivement ?

10h00 : Première séquence

Binôme : Jean-Philippe POULNOT – *Groupe Chèque déjeuner – Vice-président du Centre des Jeunes Dirigeants de l'Economie Sociale (C.J.D.E.S).*

Patrice SIFFLET – *Président de la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation (F.N.C.C).*

Témoin : Patrick LENANCKER  
*Président de la Confédération Générale des Scops (Les scops).*

11h00 : Pause

### Les associations : convergences et divergences

11h20 : Deuxième séquence

Binôme : Brigitte LESOT – *Directrice de Chorum-Cides.*

Valérie GERVAIS – *(Afoc) – Présidente de Conso France.*

Témoin : Jean-Marc ROIRANT – *Président du groupe des associations au Conseil Economique, Social et Environnemental (C.E.S.E).*

► 12h30 déjeuner (libre)

14h15 : Ouverture

Intervention de Gérard ANDRECK – *Président du Conseil des Entreprises Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale (C.E.G.E.S).*

### MTUELLES : s'adapter en sauvegardant ses valeurs

14h30 : Troisième séquence : Mutuelles « Dommages ».

Binôme : Annie QUILLON – *Coordonnatrice Nationale FO à la MACIF.*

Jacky LESUEUR – *Ancien Président de l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires (A.M.F).*

Témoin : Jean-Luc DE BOISSIEU – *Secrétaire Général du Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances (G.E.M.A).*

15h30 : Quatrième séquence : Mutuelles « Santé ».

Binôme : Jean-Marie DELAUNAY – *Président de la Mutuelle du Trésor.*

Florence GUIEU – *Directrice de la Mutuelle Solidarité Aéronautique (M.S.A.E).*

Témoin : Alain ARNAUD – *Président de la Mutualité Fonction Publique.*

16h30 : Conclusions.

Jacques LANDRIOT – *Président du Groupe Chèque déjeuner.*

René VALLADON – *Secrétaire Confédéral.*

*Animation de la journée : Christophe VANACKERE – Journaliste. Directeur du Fil social.*

\*\*\*\*\*



**Pour chaque action, pour chaque salarié, pour chaque combat, le Groupe Chèque Déjeuner propose des solutions.**

Acteur majeur de l'économie sociale, notre Groupe n'a de cesse de diversifier ses activités. Très rapides à mettre en place dans l'entreprise, nos titres et services permettent de faire bénéficier l'employeur et le salarié de nombreux avantages. L'ensemble de nos expertises intervient dans les domaines de l'action sociale, de la santé et de l'éducation.

**Simplifier la mission des partenaires sociaux et favoriser les progrès sociaux dans l'entreprise, c'est la vocation première de notre Groupe.**



Plus d'informations sur [www.groupechequedejeuner.com](http://www.groupechequedejeuner.com)

**groupe**  
chequedejeuner

200610 AP FO-210L207H-01.indd 1

10/11/10 16:14

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière  
141, Avenue du Maine – 75680 PARIS Cedex 14 -  
☎ 01 40 52 84 82 – 📠 01 40 52 84 83 – ✉ [rene.valladon@force-ouvriere.fr](mailto:rene.valladon@force-ouvriere.fr)  
[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

